

NOTICE D'UTILISATION DE L'OUTIL D'AIDE A LA REPARTITION DES SIEGES COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

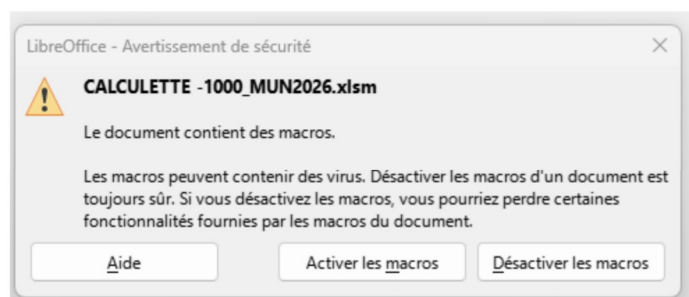
La calculette mise à disposition est un outil d'aide au calcul qui transcrit les règles de répartition des sièges telles que prévues par le code électoral en fonction du mode de scrutin applicable.

Le contenu de la calculette est verrouillé pour éviter toute modification qui impacterait les règles de répartition : seules les cellules qui doivent ou peuvent être renseignées sont modifiables.

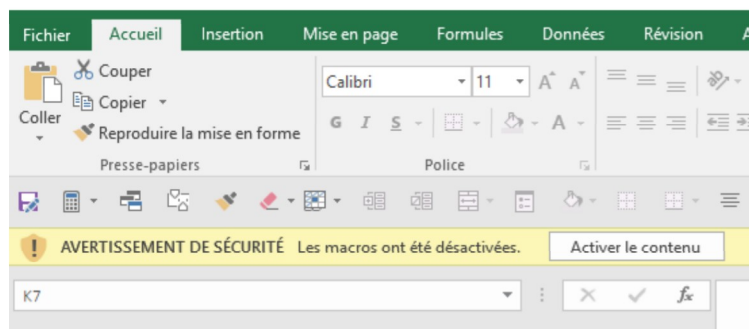
Ouvrir le fichier via Excel ou LibreOffice Calc et activer les macros

Un code VBA a été réalisé pour automatiser la réinitialisation de la calculette. Elle nécessite l'activation des macros à l'ouverture du fichier :

- A l'ouverture dans LibreOffice Calc, une fenêtre « Avertissement de sécurité » s'ouvre, il faut sélectionner « Activer les macros » ;



- A l'ouverture dans Excel, un bandeau jaune apparaît en haut de la feuille de calcul « Avertissement de sécurité » sélectionner « Activer le contenu ».



1. Onglet 1 « T1 ou T2 et sièges à pourvoir », renseigner **obligatoirement** les champs en jaune :

- **Tour du scrutin** avec une liste déroulante : sélectionner 1 ou 2 ;
- **CONSEIL MUNICIPAL – Nombre de sièges à pourvoir** avec une liste déroulante : sélectionner la valeur correspondante (nombre de sièges définis par l'article L. 2121-2 du CGCT) en fonction de la population municipale en vigueur au 1^{er} janvier 2026 ;
- **CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Nombre de sièges à pourvoir** en saisie libre : renseigner le nombre de sièges à l'EPCI tel qu'arrêté par le représentant de l'Etat dans le département.

Réinitialisation de la calculette		Tour du scrutin
CONSEIL MUNICIPAL		
Nombre de sièges à pourvoir :		
Nombre de sièges attribués au titre de la prime majoritaire :	0	
Nombre de sièges à répartir à la plus forte moyenne :	0	
CONSEIL COMMUNAUTAIRE		
Nombre de sièges à pourvoir :		
Nombre de sièges attribués au titre de la prime majoritaire :	0	
Nombre de sièges à répartir à la plus forte moyenne :	0	

ATTENTION : Dans cet onglet il existe un bouton cliquable « **Réinitialisation de la calculette** », qu'il convient d'utiliser pour lancer un nouveau calcul. Le clic sur le bouton supprimera toutes les données renseignées dans tous les champs modifiables de tous les onglets de la calculette.

2. **Onglet 2 « Voix obtenues »**, renseigner **obligatoirement** les champs en jaune pour chaque liste candidate, **en veillant à saisir chaque liste l'une à la suite de l'autre sans sauter de lignes**¹ :

- **Libellé liste ou N° de panneau ou Nom de la tête de liste** saisie libre permettant d'identifier les différentes candidatures ;
- **Suffrages exprimés** en chiffre, renseigner le nombre de voix obtenues par chaque candidature.

Exemple pour des résultats au premier tour de scrutin :

Libellé liste ou N° panneau ou Nom tête de liste	Suffrages exprimés	% suffrages exprimés	Résultat	Somme des suffrages exprimés
A	1 000	49 %	Qualifié T2	2030
B	30	1 %	Non qualifié T2	
C	1 000	49 %	Qualifié T2	
		0 %		
		0 %		

Exemple pour des résultats au second tour de scrutin :

Libellé liste ou N° panneau ou Nom tête de liste	Suffrages exprimés	% suffrages exprimés	Résultat	Somme des suffrages exprimés
A	1 000	49 %	Voir répartition	2030
B	30	1 %	Voir répartition	
C	1 000	49 %	Voir répartition	
		0 %		
		0 %		

Les autres champs s'incrémentent automatiquement en fonction des saisies précédentes et indiquent la suite des opérations.

3. **Onglet 3 « Répartition des sièges CM »**, à consulter si dans l'onglet 2 en face des listes candidates la mention « Voir la répartition » apparaît.

Cet onglet donne la répartition des sièges au conseil municipal en fonction des résultats.

- Si vous constatez une **égalité des voix pour la répartition de la prime majoritaire**, un message apparaîtra sur cet onglet. Il convient de **sélectionner dans la case en jaune la liste à laquelle la prime majoritaire est attribuée**, en application de l'article L. 262 du code électoral (liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée).

REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL MUNICIPAL

Egalité des voix des listes arrivées en tête. Attribuer la prime majoritaire en sélectionnant la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée :

Erreur dans la répartition du 1er siège à la plus forte
choisir la liste bénéficiaire de ce siège (ligne 7 de l'o

Libellé liste ou N° panneau ou Nom tête de liste	Prime majoritaire	Répartition proportionnelle	Total du nombre de sièges
A			
B			
C			

- Si lors de la répartition des sièges à la représentation proportionnelle une erreur est rencontrée, un message apparaîtra en rouge sur cet onglet. Il vous indiquera le numéro du siège en litige et vous invitera à vous rendre dans l'onglet 3bis « Calcul répartition CM » pour sélectionner la liste bénéficiant du siège.

¹ Si vous inscrivez des candidats en sautant des lignes (ie s'il existe des lignes vides entre des candidats, les résultats dans l'onglet « 3. Répartition des sièges CM » ou « CC » seront erronés.

Onglet 3bis « Calcul répartition CM », à n'ouvrir que si vous avez le message d'erreur relatif à la répartition des sièges à la représentation proportionnelle.

- Attribuer le siège en litige à la liste qui a obtenu le plus de suffrage, et en cas de suffrages identiques, à la liste dont le candidat susceptible d'être proclamé élu sur ce siège est le plus âgé, en application de l'article L. 262 du code électoral. **La cellule dans laquelle le choix de la liste doit être opéré apparaît en jaune à la ligne 7 et dans la colonne correspondant au numéro du siège indiqué dans le message d'erreur de l'onglet 3.**

1

Sièges à pourvoir	34
Quotient électoral	676,4705882
Total sièges répartis au QE	32

Listes	Suffrages exprimés	Sièges répartis au quotient électoral	Sièges totaux, y compris répartis à la plus forte moyenne (cf. opérations ci-contre)
A	10 000	14	15
B	3 000	4	4
C	10 000	14	15
-	-	-	-
-	-	-	-

Siège de la PFM n° 1	
Nombre de sièges restants à répartir à la PFM avant opération :	2
Total de sièges répartis à l'issue de l'opération :	
Attribution du siège en cas d'égalité :	
Répartition à la plus forte moyenne :	A
666,67	15
600,00	4
666,67	15
-	-
-	-

- Répéter l'opération autant de fois que le message d'erreur apparaît dans l'onglet « 3. Répartition des sièges CM » et que vous observez des cellules rouges dans l'onglet « 3bis. Calcul répartition CM », en vous aidant de la liste déroulante dynamique dans les cellules en jaune. Le cas échéant, ne pas supprimer les noms de liste attribués manuellement sur les sièges précédents.

4. Onglet 4 « Répartition des sièges CC », à consulter si dans l'onglet 2 en face des listes candidates la mention « Voir la répartition » apparaît.

Cet onglet donne la répartition des sièges au conseil municipal en fonction des résultats.

- Si vous constatez une **égalité des voix pour la répartition de la prime majoritaire**, un message apparaîtra sur cet onglet. Il convient de **sélectionner dans la case en jaune la liste à laquelle la prime majoritaire est attribuée**, en application de l'article L. 262 du code électoral (liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée).

Egalité des voix des listes arrivées en tête pour l'attribution de la prime majoritaire. Attribution des voix à la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée :			
Erreur dans la répartition du 1er siège à la plus forte moyenne : bénéficiaire de ce siège (ligne 7 de l'onglet '4bis).			
Libellé liste ou N° panneau ou Nom tête de liste	Prime majoritaire	Répartition proportionnelle	Total du nombre de sièges
A			
B			
C			

- Si lors de la répartition des sièges à la représentation proportionnelle une erreur est rencontrée, un message apparaîtra en rouge sur cet onglet. Il vous indiquera le numéro

Onglet 4bis « Calcul répartition CC », à n'ouvrir que si vous avez le message d'erreur relatif à la répartition des sièges à la représentation proportionnelle.

- Attribuer le siège en litige à la liste qui a obtenu le plus de suffrage, et en cas de suffrages identiques, à la liste dont le candidat susceptible d'être proclamé élu sur ce siège est le plus âgé, en application de l'article L. 262 du code électoral. **La cellule dans laquelle le choix de la liste doit être opéré apparaît en jaune à la ligne 7 et dans la colonne correspondant au numéro du siège indiqué dans le message d'erreur de l'onglet 3.**

1

Sièges à pourvoir	16
Quotient électoral	1437,5

Total sièges répartis au QE	14
-----------------------------	----

Listes	Suffrages exprimés	Sièges répartis au quotient électoral	Sièges totaux, y compris répartis à la plus forte moyenne (cf. opérations ci-contre)
A	10 000	6	7
B	3 000	2	2
C	10 000	6	7
-	-	-	-

Siège : la PFM n° 1	Siège :
Nombre de sièges restants à répartir à la PFM avant opération :	2
Total sièges répartis au cours de l'opération :	
Attribution du siège en cas d'égalité :	
Répartition à la plus forte moyenne :	
1 428,57	7
1 000,00	2
1 428,57	7
-	-

- Répéter l'opération autant de fois que le message d'erreur apparaît dans l'onglet « 4. Répartition des sièges CC » et que vous observez des cellules rouges dans l'onglet « 4bis. Calcul répartition CC », en vous aidant de la liste déroulante dynamique dans les cellules en jaune. Le cas échéant, ne pas supprimer les noms de liste attribués manuellement sur les sièges précédents.